



**PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE
AFRICAIN / MINE ET ENVIRONNEMENT MINIER
(CEA / MEM)**

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

TROISIEME TRIMESTRE 2019

(Période d'activité du 01 juillet au 30 septembre 2019)

La mission s'est déroulée du 17 au 21 février 2020

Supervisé par
Le comité d'audit interne

L'équipe d'audit interne était composée de :

M. DJEHA Kouadjalain Josué (chef de mission)

M. ADOU Arsène (auditeur)

SOMMAIRE

I. RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION.....	2
II. LA MISSION.....	3
1. Suivi des travaux de la mission d'audit interne du deuxième trimestre 2019.....	3
1.1 La passation des marchés.....	3
1.2 La gestion financière.....	3
1.3 La gestion budgétaire.....	3
2. Examen des travaux menés par l'audit interne du troisième trimestre 2019.....	4
2.1 La passation des marchés.....	4
2.2 La gestion financière.....	4



RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Troisième trimestre 2019

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif au troisième trimestre de 2019 sur la gestion financière et la passation des marchés concernant le projet CEA / MEM.

Conformément à la Charte d'audit interne du projet CEA/MEM, le présent rapport a été soumis au comité d'audit interne pour examen.

I. RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION

Les travaux d'audit ont été axés principalement sur la mission d'assurance.

Le champ de ces travaux incluait l'examen des documents de passation de marchés et de gestion financière.

Nous avons, par ailleurs, effectué cette mission d'audit selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA), en tenant aussi compte des dispositions de la Charte d'audit interne du projet CEA / MEM.

Cette mission d'assurance avait pour objectif les actions suivantes :

- veiller au bon fonctionnement de la gestion financière ;
- évaluer la gestion financière du budget ;
- évaluer la passation des marchés ;
- et formuler des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière et de passation des marchés.



II. LA MISSION

1. Suivi des travaux de la mission d'audit interne du deuxième trimestre 2019

1.1. La passation des marchés

L'audit interne avait constaté qu'aucun marché prévu dans le plan de passation de marché de 2019 n'a été enclenché au cours du deuxième trimestre 2019.

L'audit interne avait relevé l'absence d'un Spécialiste de Passation de Marché (SPM) depuis la démission de M. DJABAKATE El Issiaka le SPM du CEA / MEM de son poste le 06 mars 2019.

L'Unité de Gestion de projet a pris note du retard concernant le recrutement d'un nouveau spécialiste.

1.2. La gestion financière

L'audit interne avait relevé que les déclarations CNPS (couverture sociale des agents du projet CEA) enregistrées dans les livres comptables du projet, n'avaient pas été archivées dans le dossier correspondant.

Le responsable a pris les dispositions nécessaires pour que les déclarations soient archivées dans les dossiers appropriés.

1.3. La gestion budgétaire

L'audit interne avait constaté que depuis la mise en place du budget initial de **158 000 000 F CFA** le 26 Avril 2019, seulement **54 558 156 F CFA** de charges avait pu être engagées. Et jusqu'à la fin du deuxième trimestre, aucun marché enclenché n'avait fait l'objet de prise en charge dans les livres comptables donc d'engagement.

Cependant, Les responsables prévoyaient le financement de gros marchés qui nécessiteront d'importants décaissements.

2. Examen des travaux menés par l'audit interne du troisième trimestre 2019

2.1. La passation des marchés

L'audit interne a constaté qu'aucun marché prévu dans le plan de passation de marché de 2019 n'a été enclenché au cours du troisième trimestre 2019.

L'audit interne, une fois de plus, a relevé l'absence d'un Spécialiste de Passation de Marché (SPM) depuis la démission de M. DJABAKATE El Issiaka le SPM du CEA / MEM de son poste le 06 mars 2019. Ce dernier n'a toujours pas été remplacé.

2.2. La gestion financière

L'audit a relevé un point important qu'il conviendrait de corriger :

Le manque de concordance entre la date de réception d'une pièce justificative et sa date d'enregistrement comptable.

- Cas 1

L'audit interne a relevé dans le grand livre des comptes que les factures de « JOSHUA Ivoire Service » et « BAMBA Bitcherewo », respectivement reçues par le CEA le 11 avril 2019 et le 14 mai 2019, ont été enregistrées le 05 août 2019 dans les livres comptables du CEA, soit quatre (04) à trois (03) mois après leur réception.

- Cas 2

L'audit interne a constaté dans le grand livre des comptes que la facture CHIMTEC, datée du 02 avril 2019, a été reçue par le CEA le 11 juin 2019 et elle a été enregistrée dans ces livres comptables le 05 août 2019, un peu plus d'un mois après la réception.

- Cas 3

L'audit interne a constaté dans le grand livre des comptes que la facture de l'entreprise INTEGRALE OPTIMUM, datée le 18 février 2019, a été reçue par le CEA le 18 février 2019 mais elle a été enregistrée dans ces livres comptables le 05 août 2019

Le responsable de la gestion financière a, en fait, utilisé les dates des ordres de paiement comme date d'enregistrement des pièces comptables.

Au vu de ces constats, l'audit interne relève que cette pratique risque de fausser les reporting financiers et budgétaires du projet.

Cette pratique est contraire à la réglementation comptable, au regard de L'Article 15 de l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière qui stipule que : « l'organisation comptable doit assurer

- un enregistrement exhaustif, au jour le jour, et sans retard des informations de base,
- le traitement en temps opportun des données enregistrées,
- la mise à la disposition des utilisateurs des documents requis dans les délais légaux fixés pour leur délivrance. »

L'audit recommande le respect de cette règle comptable, pour le traitement des données et la communication des informations en temps réel.

Le responsable de la gestion financière du projet a pris note de ces erreurs et s'est engagé à prendre les dispositions pour le respect de cette recommandation.

Conclusion :

Outre les erreurs signalées concernant les dates d'enregistrement de certaines factures, l'audit n'a pas relevé d'anomalies significatives au cours du troisième trimestre.

Yamoussoukro, le 27 avril 2020

Le rapporteur et chef de mission



DJEHA Kouadjalain Josué